

Article 1 : Descriptif

La Grimp'Yaute est une montée d'Agy, organisée par le Vélo Club Cluses Scionzier se disputant au départ de Cluses le 15 septembre 2024. La distance totale de l'épreuve est de 22 kilomètres pour un dénivelé positif de 900 mètres. La zone chronométrée commence au pied de Balme et représente à elle seule 15km et 900m de dénivelé.

Article 2 : Participants

L'épreuve est ouverte à tous les concurrents nés en 2009 et moins. Les mineurs doivent obligatoirement être en possession d'une autorisation parentale.

L'épreuve est ouverte aux Vélo à Assistance Electrique. Les participants pourront emprunter le parcours proposé et accéder au ravitaillement. Il n'y aura pas de classement / récompense pour cette catégorie. Il est interdit de suivre ou aider un participant.

Article 3 : Horaire et Zone chronométrée

Les participants rejoindront groupés et escortés par les motards le départ de la grimpe.

Le départ de la zone chronométrée se fera obligatoirement à l'arrêt, au pied de la montée de Balme au kilomètre 7.

Article 4 : Horaires

Le départ sera donné à 9h30 dans la zone Val d'Arve à Scionzier pour les vélos et à 10h pour les VAE.

Article 5 : Inscriptions

Les participants doivent être en possession d'une licence FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI ou Handisport. Les non licenciés présenteront un certificat médical de moins d'un an mentionnant leur aptitude à la « *pratique du cyclisme en compétition* ».

Les droits d'inscriptions sont fixés à 12€ pour une inscription en ligne avant le jeudi 12 septembre à 21h. Les inscriptions sur place se feront à partir de 8h30 dans la zone Val d'Arve et seront majorées à 15€. Le paiement est à effectuer impérativement au moment de l'inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. L'inscription est ferme et définitive.

Le nombre d'inscriptions est limité à 150 participants sur la course de côte et 50 participants en VAE.

Inscription en ligne : (Attention, le site indépendant helloasso inclut une contribution de 2.85€ que vous pouvez ou non modifier ou annuler)

Course de côte : <https://www.helloasso.com/associations/velo-club-cluses-scionzier/paiements/inscription-grimp-yaute-15-09-2024-course-de-cote>

Rando VAE : <https://www.helloasso.com/associations/velo-club-cluses-scionzier/paiements/inscription-grimp-yaute-15-09-2024-rando-vae>

Votre licence et/ou certificat médical ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs seront à télécharger lors de votre inscription.

Inscription sur place : Afin de faciliter l'inscription, nous vous remercions de télécharger et remplir le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale si besoin.

Article 6 : Route non privative

Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route : rouler à droite, contrôler leur vitesse et rester maîtres de leur trajectoire, sous peine de sanctions.

Article 7 : Matériel / sécurité

Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant l'épreuve.

Chaque concurrent doit veiller à ce que son équipement (bicyclette avec accessoires et dispositifs montés, casque, équipement vestimentaire...) ne présente par sa qualité, matériel ou conception aucun danger pour lui-même ou pour les autres.

Un PC course sera accessible toute la journée et en liaison avec les secours : +33(0)7 69 39 23 06.

Article 8 : Accompagnant

Les voitures suiveuses sont interdites.

Article 9 : Assurance

Chaque participant doit obligatoirement être assuré (assurance accident, responsabilité civile, et bris de matériel).

Article 10 : Contrôle

La plaque de guidon ou le dossard fournit par l'organisation est obligatoire. Des contrôles seront effectués au départ, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Il vous donnera accès au ravitaillement à l'arrivée.

Article 11 : Catégories

Handisport :
Handi – Handisport

Dames :
K – 15 et 16 ans
L – 17 et 18 ans
F – de 19 à 34 ans
G – 35 ans et plus
Messieurs :
H – 15 et 16 ans
J – 17 et 18 ans
A – de 19 à 29 ans
B – de 30 à 39 ans
C – de 40 à 49 ans
D – de 50 à 59 ans
E – 60 ans et plus

Article 12 : Classement

Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée, au relais d'Agy.

Article 13 : Remise des prix

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie.

Les lots seront remis uniquement aux participants présents à la remise des prix.

Article 14 : Remboursement

En cas de non-participation, les frais d'inscriptions seront perdus.

Article 15 : Droits image

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'organisateur et aux médias qui couvrent l'épreuve cycliste pour utiliser son image. Ceci concerne tout cliché ou toute vidéo pris tout au long de l'épreuve.

Article 16 : Informatique et libertés.

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats et la presse.

Article 17 : Acceptation

L'inscription à la Grimp'Yaute implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION – Grimp'Yaute

Vélo club Cluses Scionzier – Avenue des lacs – 74300 Cluses

Voir info sur vccs.fr, contact : contact@vccs.fr, tel : +33 (0)4 50 96 69 69

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Sexe : F / H (rayer la mention inutile)

Adresse :
.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Club :

N° de licence :

Fédération :

Email :

Nom du contact et n° de téléphone en cas d'accident :

.....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepte dans son intégralité.

Date :/...../2024

Signature :

Règlement d'épreuve consultable sur internet : www.vccs.fr

Joindre obligatoirement :

- Chèque à l'ordre du « Vélo Club Cluses Scionzier »
- Photocopie ou visuel sur le téléphone de la licence 2024 avec visa médical. Licences acceptées : FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI et Handisport.
- Pour les non licenciés : certificat médical de moins d'un an mentionnant l'aptitude à la « pratique du cyclisme en compétition ».
- Autorisation parentale pour les mineurs

AUTORISATION PARENTALE – Grimp’Yaute

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de : père mère tuteur

autorise mon enfant mineur

NomPrénom

né(e) le

à participer à la Grimp’Yaute qui se déroulera le dimanche 15 septembre 2024.

Téléphone des Parents :

Fait à :

Date :

Lu et approuvé, Signature